

African Food Tradition rEvisited by Research
FP7 n°245025

Start date of project: **01/09/2010**
Duration: **45 months**

Deliverable number: D 3.3.1

Title of deliverable: SOPs for strategy for development opportunities in European market

Deliverable type (Report, Prototype, Demonstration, Other): Report

Dissemination level (PU, PP, RE, CO)*: PU

Contractual date of delivery: July 2012

Actual date of delivery: April 2013

Work-package contributing to the deliverable: WP3

Organisation name of lead contractor for this deliverable: ADIV / ACTIA

Authors: Olivier RISPAL

This document has been sent to:

The coordinator by WP Leader	Date: April 2013
To the Commission by the Coordinator	Date: April 2013

*PU: Public; PP: Restricted to other programme participants (including the Commission Services); RE: Restricted to a group specified by the consortium (including the Commission Services); CO: Confidential, only for members of the consortium (including the Commission Services)

AFTER (FP7 n°245025) – Deliverable D3.3.1
SOPs for strategy for development opportunities in European market

Deliverable D 3.3.1		
SOPs for strategy for development opportunities in European market (Group 2)		
Procédure pour la stratégie d’opportunités de développement sur le marché Européen (Groupe 2)		
Date 31/03/2013	Version: 3	
Ecrit par : Olivier RISPAL (ADIV) Pour plus d’information sur ce SOP, contactez : <ul style="list-style-type: none">• Olivier RISPAL (olivier.rispal@adiv.fr)		
Ce document a été approuvé par :		
Partenaires	Noms des personnes l’ayant approuvé	Date DD/MM/YY
UT	Danielle RAKOTO	04/04/13
UAC	Victor ANIHOUVI	04/04/13
ADIV		
CIRAD		
UCAD		

Table des matières

I. Domaine et application	4
II. Définitions	4
III. Principe	5
IV. Procédure(s)	6
V. Points critiques et Note sur la procédure	13
VI. Enregistrement des Révisions	13

AFTER (FP7 n°245025) – Deliverable D3.3.1
SOPs for strategy for development opportunities in European market

I. DOMAINE ET APPLICATION

La présente note a pour objectif de définir la méthodologie de travail à adopter pour définir les opportunités de développement (fabrication et commercialisation) des produits africains du groupe 2 (Lanhouin, Kong et Kitoza) sur le marché européen.

II. DEFINITIONS

Actions correctives = Pistes de progrès : Action ou activité à laquelle il est possible d’avoir recours pour éviter ou éliminer un danger lié à la sécurité des produits ou le ramener à un niveau acceptable.

Durabilité = «développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs». Si quantité de façons variées devraient permettre de définir le développement durable, on s’entend généralement désormais pour dire que des progrès doivent être accomplis sur trois fronts - le développement économique, le développement social et la préservation de l’environnement - pour tendre à un état durable et faire en sorte que des liens solides unissent ces trois dimensions.

Point à améliorer : Etape d'un process où la perte de maîtrise du danger entraîne un risque important de non conformité du produit.

AFTER (FP7 n°245025) – Deliverable D3.3.1
SOPs for strategy for development opportunities in European market

III. PRINCIPE

La méthodologie pour développer les produits africains du groupe 2 sur le marché européen est divisée en 8 étapes:

1. Synthèse des attentes des consommateurs européens concernant les produits africains du groupe n°2,
2. Evaluation des conformités sanitaires, réglementaires et sensorielles des produits africains du groupe 2 vis-à-vis des contraintes réglementaires du marché Européen (microbiologie, additifs...),
3. Proposition d'actions correctives pour résoudre les non-conformités éventuelles identifiées à l'étape n°2,
4. Sélection des pistes d'actions correctives,
5. Formalisation des nouveaux diagrammes de fabrication,
6. Mise en œuvre des actions correctives sélectionnées,
7. Fabrication d'échantillons de nouveaux produits destinées à l'évaluation sensorielle coordonnées par le WP5,
8. Formalisation des livrables.

Dans le cadre d'AFTER, la stratégie de développement des produits du groupe 2 sur le marché européen sera conduite en respectant au mieux le produit traditionnel. Néanmoins, les produits développés devront respecter scrupuleusement la réglementation européenne en vigueur (critères microbiologiques, additifs alimentaires...). Les caractéristiques organoleptiques (couleur, texture, goût...) de ces derniers devront également être en adéquation avec les attentes des consommateurs européens.

Ce SOP est à considérer comme un préalable au livrable :

- D3.3.4 intitulé *“New technological ways including new technologies and combinations of unit operations for the manufacture of new products intended for the European market”*.

AFTER (FP7 n°245025) – Deliverable D3.3.1
SOPs for strategy for development opportunities in European market

IV. PROCEDURE(S)

Cette partie explicite le plan de mise en œuvre pour le développement sur le marché européen.

a) Étape 1 : Synthèse des attentes des consommateurs européens concernant les produits africains du groupe n°2,

Cette 1^{ère} partie consiste à identifier et répertorier les attentes des consommateurs Européens concernant les produits africains du groupe 2.

Elles seront identifiées à partir des différentes études (réglementaire, marketing, économique et sensorielle) issues des livrables du WP5 (cf. tableau n°1).

Tableau 1 : Documents de références pour la réalisation de l'étape n°1

	Lanhouin	Kong	Kitoza
WP5	D5.2.1 : Report on the methodology definition for the sensory testing and consumer acceptance studies		
	D5.2.2: Initial report on sensory and European consumer acceptance for Group 2 (sauf Lanhouin)		
	D5.3.2: Initial report on sensory and African consumer acceptance for Group 2		

En se basant sur les conclusions émises dans les rapports d'analyses sensorielles (D5.2.2 et D5.3.2), les exigences sensorielles des consommateurs européens seront répertoriées dans le tableau n°2.

Tableau 2 : Synthèses des attentes sensorielles des consommateurs Européens

Produits concernés	Exigences sensorielles des consommateurs Européens
Kitoza	
Kong	
Lanhouin	

AFTER (FP7 n°245025) – Deliverable D3.3.1
SOPs for strategy for development opportunities in European market

b) Étape n°2 : Evaluation de la conformité des produits africains par rapport aux contraintes du marché Européen

Cette partie a pour objectif de confronter les caractéristiques sanitaires et technologiques (additif, DLC/DLUO...) des produits africains du groupe 2, aux exigences réglementaires du marché européen.

Cette démarche permettra de conclure sur la nécessité d'intervenir sur l'ingénierie des procédés de fabrication des produits africains du groupe 2, afin de les rendre conformes à la commercialisation sur le marché européen.

Les documents de référence nécessaires à cette étape sont listés dans le tableau n°3 ci-dessous :

Tableau 3 : Documents de références pour la réalisation de l'étape n°1

	Lanhouin	Kong	Kitoza
Règlementation	Règlementation alimentaire Européenne CE n°178/2002 ; CE n° 2073/2005 ; CE n°853/2004		
	Le règlement (EU) n°1129/2011 du 11 novembre 2011 amendant l'annexe II du règlement (CE) n°1333/2008 concernant la liste des additifs alimentaires autorisés en Europe		
	Autres textes réglementaires en vigueur		
WP1	D1.2.6.2 : Results of chemical safety group 2		
	D1.2.7.2 : Results of biochemical and nutritional quality for group 2		
	D1.3.2.1 : Report on promising traditional technologies identified		
	D1.3.2.2 : (Draft) Report on the benchmarking study (of products and processes against export quality and safety standards)		
WP 3	D3.1.2.2 : Report on the changes of the product quality induced by units operation of traditional Kong processes		
	D3.1.2.3 : Report on the changes of the product quality induced by units operation of traditional Lanhouin processes		
	D3.1.2.4 : Report on the changes of the product quality induced by units operation of traditional Kitoza processes		
	D3.2.1.2 : Simplified manufacture diagrams to conduct a traditional process in respect with Africa knowhow		
	D3.2.2.4 : New technological standardized and optimized for the manufacture of the local product		

AFTER (FP7 n°245025) – Deliverable D3.3.1
SOPs for strategy for development opportunities in European market

A partir des différentes données à disposition, pour chaque produit du groupe 2, les membres du WP3 devront identifier et répertorier (cf. tableau n°4) l'ensemble des non-conformités qu'elles soient d'ordres sanitaires (impact négatif sur la santé humaine lié à des risques microbiologiques, nutritionnels), technologiques (les produits peuvent-ils être exportés vers l'Europe : conditionnement adapté, DLC/DLUO des produits...).

Tableau 4 : Identification des non-conformités représentant un verrou technologique à l'exportation des produits vers l'Europe

Produits	Critères	Caractéristiques du produit	Critères à respecter	Conformité des produits / Règlementation Européenne	Possibilité de commercialiser les produits en l'état vers l'UE
Kong	Microbiologique				
	Sensoriel				
	Additifs				
	DLC / DLUO				
	Conditionnement				
	...				
Lanhouin	Microbiologique				
	Sensoriel				
	Additifs				
	DLC / DLUO				
	Conditionnement				
	...				
Kitoza	Microbiologique				
	Sensoriel				
	Additifs				
	DLC / DLUO				
	Conditionnement				
	...				

AFTER (FP7 n°245025) – Deliverable D3.3.1
SOPs for strategy for development opportunities in European market

Nota : Dans la mesure où le produit est commercialisable en l'état vers l'Europe, il n'est pas nécessaire de réaliser les étapes suivantes.

c) Etape n°3 : Proposition d'actions correctives pour pallier aux non-conformités mis en évidence à l'étape n°2

Dans le cas d'une non-conformité avérée et/ou d'une impossibilité d'exporter le produit en l'état vers l'Europe, les membres du WP3 seront en charge de :

1. Proposer des actions correctives pour lever ces verrous technologiques. Le critère de faisabilité n'est pas limitant à ce stade. Pour se faire, les membres du WP3 se référeront aux livrables D3.2.1.2 et D3.2.2.4 dans lesquels des pistes de réingénierie ont déjà été proposées. Des nouvelles pistes pourront également être envisagées.
2. Argumenter et statuer sur la faisabilité de la mise en œuvre de ces solutions techniques. Les membres du WP3 se référeront aux évaluations faites sur le plan technique et durable dans les livrables D3.2.1.2 et D3.2.2.4.
3. D'argumenter le cas échéant, sur la nécessité de délocaliser la production des produits du groupe 2 sur le territoire européen. Cette alternative sera envisageable si les moyens disponibles en Afrique (savoir-faire, équipements disponibles...) ne permettent pas de maîtriser parfaitement les actions correctives proposées. Il s'agira dans ce cas de l'unique alternative possible pour commercialiser les produits africains du groupe 2 sur le territoire européen.

Le tableau n°5 permettra de répertorier ces différents points :

AFTER (FP7 n°245025) – Deliverable D3.3.1
SOPs for strategy for development opportunities in European market

Tableau 5 : Propositions d’actions correctives pour rendre le produit commercialisable en Europe

Produits	Non-conformité avérées	Actions correctives proposées	Faisabilité technique sur le territoire africain (noter et argumenter sur le plan technique et durable)*	Argumenter sur la nécessité de délocaliser la production sur le territoire européen
Kong				
Lanhouin				
Kitoza				

(*) Echelle de notation du critère de faisabilité:

- 1- dans le cas d’actions correctives faciles à mettre en œuvre sur le territoire africain,
- 2- dans le cas d’actions correctives nécessitant un minimum d’investissement humain et matériel,
- 3- dans le cas d’actions correctives nécessitant beaucoup de temps et de moyens, difficiles à mettre en œuvre rapidement.

d) Etape n°4 : Sélection des pistes d’actions correctives

Les pistes d’actions correctives identifiées et réalisables à l’étape n°3 seront sélectionnées ou écartées dans un premier temps sur la base de leurs capacités à répondre aux attentes sensorielles des consommateurs européens identifiées à l’étape n°1 (cf. tableau n°6). Dans un second temps, elles seront sélectionnées sur la base de leur faisabilité technique sur le territoire africain (savoir-faire des producteurs locaux, équipements disponibles...) (cf. D3.2.1.2 et D3.2.2.4).

Tableau 6 : Pistes d’actions correctives sélectionnées

Actions correctives envisagées	Impact sur les attentes sensorielles	Actions correctives sélectionnées (oui/non)	Lieu de production envisagé	
			Afrique	Europe

e) Etape n°5 : Formalisation des nouveaux diagrammes de fabrication

Les diagrammes de fabrication seront formalisés à partir des actions correctives sélectionnées à l'étape n°4.

f) Etape n°6 : Mise en œuvre de la réingénierie

Les diagrammes de fabrications formalisés à l'étape n°6 seront testés. Les produits issus de ces nouvelles fabrications seront analysés sur la base des critères règlementaires à respecter (microbiologie, biochimie...) pour la commercialisation sur le territoire européen.

g) Etape n°7 : Production d'échantillons en vue des tests sensoriels des « nouveaux » produits africains du groupe 2 destinés au marché européen

Dans cette étape, des échantillons de produits optimisés seront fabriqués. Ils seront utilisés par les membres du WP5 dans le cadre des tests sensoriels qui permettront d'une part de valider les nouveaux produits fabriqués et d'autre part de développer des outils de promotion dans la perspective de leurs commercialisations sur le marché européen.

G) Etape n°8 : Formalisation et construction du livrable D.3.3.4 présentant les nouveaux itinéraires technologiques pour la fabrication des nouveaux produits destinés au marché européen

La formalisation du livrable sera basée sur le même plan que la présente SOP soit en 4 parties. Il devra faire apparaître :

- Les tableaux n° 2, 3, 4, 6 et 7 complétés, définis dans cette SOP.
- Les diagrammes de fabrication élaborés à l'étape n°3.
- Les protocoles, les résultats d'analyses ainsi que les ajustements éventuels des diagrammes de fabrication de l'étape n°3.

V. POINTS CRITIQUES ET NOTE SUR LA PROCEDURE

VI. ENREGISTREMENT DES REVISIONS

Date	Personne responsable	Description de la modification
Novembre 2012	Olivier RISPAL	Reprise de l'architecture de la SOP
Mars 2013	Olivier RISPAL	Ajustement de la SOP